

Objet de la délibération

**BUDGET PRIMITIF 2024 - INVESTISSEMENT
ET FONCTIONNEMENT TOUS BUDGETS**

N° DEL-2024-0019

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du
30 janvier 2024

Suite à la convocation du 23 janvier 2024, la séance est ouverte à 18h00 à la Maison de l'Agglomération - Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

Conseillers communautaires en exercice : 73
Quorum : 37

Etaient présents :

Bruno BLANCHARD, Jean-Michel BONHOMME, Marc BOUTRUCHE, Gael BRIAND, Jean-Yves CARRIO, Christian CARTON, Morgane CHRISTIEN, Maria COLAS, Michel DAGORNE, Jo DANIEL, Stephane DANIEL, Claudine DE BRASSIER, Alain DE CORSÓN, Martine DI GUGLIELMO, Laurent DUVAL, Dominique ELIOT, Guy GASAN, Katherine GIANNI, Christophe GINET, Damien GIRARD, Jean-Guillaume GOURLAIN, Antoine GOYER, Fanny GRALL, Yann GUIGUEN, Annick GUILLET, André HARTEREAU, Patricia JAFFRE, Philippe JESTIN, Maryvonne LE GREVES, Patrick LE GUENNEC, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARECHAL, Jean-Louis LE MASLE, Gaëlle LE STRADIC, Fabrice LEBRETON, Maurice LECHARD, Ronan LOAS, Fabrice LOHER, Daniel MARTIN, Rose MORELLEC, Estelle MORIO, Alain NICOLAZO, Céline OLIVIER, Sophie PALANT-LE HEGARAT, Maurice PERON, Antoine PICHON, Marianne POULAIN, Patricia QUERO-RUEN, Anne-Valerie RODRIGUES, Roger THOMAZO, Laurent TONNERRE, Michel TOULMINET, Patrice VALTON, Fabrice VELY, Dominique YVON, Nadege MARETTE, Eric PATUREL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre ALLAIN donne pouvoir à Marc BOUTRUCHE, Françoise BALLESTER donne pouvoir à Jo DANIEL, Cecile BESNARD donne pouvoir à Stephane DANIEL, Gilles CARRERIC donne pouvoir à Rose MORELLEC, Marie-Françoise CEREZ donne pouvoir à Jean-Yves CARRIO, Patrice JACQUEMINOT donne pouvoir à Jean-Louis LE MASLE, Christian LE DU donne pouvoir à Morgane CHRISTIEN, Annaïg LE MOEL-RAFLIK donne pouvoir à Philippe JESTIN, Gwenn LE NAY donne pouvoir à Annick GUILLET, Florence LOPEZ-LE GOFF donne pouvoir à Patrick LE GUENNEC, Armelle NICOLAS donne pouvoir à Maurice LECHARD, Bruno PARIS donne pouvoir à Maria COLAS, Solene PERON donne pouvoir à Damien GIRARD, Nathalie PERRIN donne pouvoir à Jean-Michel BONHOMME, Armel TONNERRE donne pouvoir à Michel TOULMINET

Absente :

Aurélië MARTORELL

Fanny GRALL et Rose MORELLEC sont désignées secrétaires de séance.

BUDGET PRIMITIF 2024 - INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT TOUTS

L'intégralité du Budget Primitif 2024 est consultable aux instances communautaires de Lorient Agglomération.

Le projet de Budget Primitif 2024 présenté au Conseil s'équilibre tous budgets confondus, en dépenses et en recettes, à la somme de : 457 654 415 €

dont en Investissement : 173 199 464 €
et en Fonctionnement : 284 454 951 €

Il se décompose comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :	229 742 676 €
dont en Investissement :	79 263 008 €
et en Fonctionnement :	150 479 668 €
BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS :	73 767 000 €
dont en Investissement :	20 380 000 €
et en Fonctionnement :	53 387 000 €
BUDGET ANNEXE DE L'EAU :	45 705 190 €
dont en Investissement :	17 501 070 €
et en Fonctionnement :	28 204 120 €
BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE :	11 995 000 €
dont en Investissement :	8 195 000 €
et en Fonctionnement :	3 800 000 €
BUDGET ANNEXE DES PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES :	41 154 491 €
dont en Investissement :	18 865 200 €
et en Fonctionnement :	22 289 291 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF :	41 576 625 €
dont en Investissement :	21 021 405 €
et en Fonctionnement :	20 555 220 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :	338 830 €
dont en Investissement :	2 830 €
et en Fonctionnement :	336 000 €
BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DU QUARTIER DE LA GARE :	7 843 103 €
dont en Investissement :	4 001 451 €
et en Fonctionnement :	3 841 652 €
BUDGET ANNEXE ENERGIES :	5 531 500 €
dont en Investissement :	3 969 500 €
et en Fonctionnement :	1 562 000 €

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-4,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu les instructions budgétaires M4 et M57,

Vu le Règlement budgétaire et Financier,

Vu l'avis de la Commission Ressources, finances, administration générale,

Vu l'avis du Bureau,

Article 1 : **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 de Lorient agglomération, s'équilibrant en prévision de dépenses et recettes à la somme globale de 457 654 415 €.

Article 2 : **DECIDE** de fixer les contributions aux organismes de regroupement conformément à l'annexe budgétaire C 3.1 « Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la Communauté ».

Article 3 : **DECIDE**, pour l'année 2024, en application de l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Au titre du budget principal :

- de la constitution de provision à hauteur de 40 000 €,
- de la reprise de provision à hauteur de 40 000 €

Au titre du budget annexe de l'eau :

- de la constitution de provision à hauteur de 81 000 €,
- de la reprise de provision à hauteur de 81 000 €

Au titre du budget annexe de l'assainissement collectif :

- de la constitution de provision à hauteur de 67 000 €,
- de la reprise de provision à hauteur de 67 000 €

Au titre du budget annexe de l'assainissement non collectif :

- de la constitution de provision à hauteur de 1 700 €,
- de la reprise de provision à hauteur de 1 700 €

Article 4 : **DECIDE** de fixer aux montants suivants :

- les dotations de solidarité communautaire aux communes membres à 2 291 396 € (détaillées en annexe),
- les attributions de compensation de fonctionnement à 1 703 344 € en recettes et à 12 243 049 € en dépenses, et les attributions de compensation d'investissement à 1 084 761 € en recettes (détaillées en annexe).

Délibération adoptée à la majorité par 53 voix pour, 16 voix contre et 3 abstentions.

Vote(s) contre : Gael BRIAND, Gilles CARRERIC, Christian CARTON, Dominique ELIOT, Damien GIRARD, Philippe JESTIN, Patrick LE GUENNEC, Annaïg LE MOEL-RAFLIK, Gaelle LE STRADIC, Fabrice LEBRETON, Florence LOPEZ-LE GOFF, Daniel MARTIN, Rose MORELLEC, Maurice PERON, Solene PERON, Roger THOMAZO

Abstentions : Bruno BLANCHARD, Laure LE MARECHAL, Laurent TONNERRE

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Fabrice LOHER